

Recueil des Actes Administratifs

Conformément au Code général des Collectivités
Territoriales, articles L.2121-24 L.2122-29 et R.2121-10

CCAS

ANNEE 2020

SOMMAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DELIBERATIONS

CCAS DU 26/02/2020

- 1- Compte administratif 2019
- 2- Compte de Gestion 2019
- 3- Affectation résultat 2019
- 4- Budget primitif 2020
- 5- Catalogue des droits et tarifs Repas annuel des aînés
- 6- Aides aux familles- demandeurs d'asile-sorties scolaires

CCAS DU 07/07/2020

- 7- Délibération non attribuée
- 8- Election du vice président du CCAS
- 9- Groupement de commandes : marché assurances

CCAS DU 15/09/2020

- 10- Finances : Subventions aux associations – JALMALV
- 11- Finances : Subventions aux associations - ADPEP 73
- 12- Finances : Subventions aux associations - DYS DES 2 SAVOIE
- 13- Finances : Subventions aux associations - PREVENTION ROUTIERE
- 14- Finances : Subventions aux associations – AIDAPI
- 15- Finances : ADHESION - DELTHA SAVOIE
- 16- Finances : ADHESION - Régie Fibr'ethik
- 17- Finances : Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile CADA - transport scolaire
- 18- Finances : Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile CADA - restaurant scolaire
- 19- Finances : Aide a la socialisation
- 20- Finances : Aide aux refugies ne dépendant pas du CADA mais résidant sur st pierre - transport scolaire
- 21- Finances : Aide aux refugies ne dépendant pas du CADA mais résidant sur st pierre - restaurant scolaire

N°01	2020
------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 19 février 2020	L'an 2020, Le 26 Février à 18 heures 30, Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 05 Votants : 05	Etaient présents : Michel BOUVIER, président, Rémy SAINT-GERMAIN, Marie GUILLON, Stéphanie FOURNIER, Bernard TURPIN.
<u>Objet</u> COMPTE ADMINISTRATIF 2019	Excusées : N.BESSON. Absents : Annie THIBAUT, Jean-Michel BORGEL. Procuration Mme PERTIGA à M. Rémy SAINT-GERMAIN

Le président du CCAS quitte la séance, et le doyen M.Turpin de présider.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice,

2019	BP 2019	CA 2019
FONCTIONNEMENT-DEPENSES	44 328,62	18 087,29
011 - Charges à caractère général	27 578,62	13 693,29
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 750,00	-
65 - Autres charges de gestion courante	14 000,00	4 394,00
67 - Charges exceptionnelles	-	
FONCTIONNEMENT-RECETTES	44 328,62	51 649,35
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	27 828,62	27 828,62
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 500,00	2 136,68
75 - Autres produits de gestion courante	14 000,00	21 684,05
77-produits exceptionnels		
	resultat d'exécution hors 002	5 733,44

Les recettes : 51 649.35€

Elles sont essentiellement assises sur le report de résultat et les revenus des immeubles (produits de gestion courante).

A noter excédent de fonctionnement reporté 2018 : 27 828.62€

Les dépenses : 18 087.29€

Au chapitre 11 –charges à caractère général : 13 693.29€

Le repas des aînés, afin que les plus anciens puissent vivre un moment de convivialité, et rester en lien. Une action qui relève du partage et de la lutte contre l'isolement des plus anciens d'entre nous 275 participants.

Coût du repas dont animation : 6 909€

La distribution de chocolats

262 boîtes distribuées

Dont certains résidents EHPAD qui ne sont pas forcément de SPA mais qui « assistent à la distribution ».

Coût chocolat : 3 877€

Au chapitre 65–autres charges de gestion courante : 4 394€

Adhésions et Subventions :

- **Adhésions** : Papillons blancs : 300€ la base de calcul est 50€ par St Pierrain accueilli
 Fibi / Clubik : 720€ sur la base du recensement et de la population st Pierrainne

	2015	2016	2017	2018	2019
Amicale des donneurs de sang			250		
DACS	1 100	1 300	1 300	1450	1450
ACA-Chantiers	400	600	600		600
ACA-soutien projets-cine			900	600	700
La banque alimentaire	100				
AIDAPI		372	250	250	250
Fils d'Argent		360			
Les Papillons Blancs		125	250		
JALMALV				150	150
Restos du Cœur					600
	1 600.00	2 757.00	3 300.00	2450.00	3750.00

Aides et secours

- Aide aux réfugiés CADA/ Hors CDA

Restaurant scolaire

Transport scolaire

Péri - scolaire

ALSH

A ce stade en 2019 : prise en charge pour 644€.

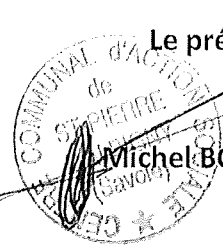
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'**Unanimité**, **Approuve**, le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2019.

Ainsi délibéré le 26 février 2020,.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
 la réception en Préfecture le
 et de sa publication ou notification le
 A St-Pierre d'Albigny le*

Le président,

Michel BOUVIER

N°02	2020
------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 19 février 2020	L'an 2020, Le 26 Février à 18 heures 30, Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 05 Votants : 06	Etaient présents : Michel BOUVIER, président, Rémy SAINT-GERMAIN, Marie GUILLON, Stéphanie FOURNIER, Bernard TURPIN.
<u>Objet</u> Compte de Gestion 2019	Excusées : N.BESSON. Absents : Annie THIBAUT, Jean-Michel BORGEL. Procuration Mme PERTIGA à M. Rémy SAINT-GERMAIN

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitifs dont décisions modificatives de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal 2019 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur ;

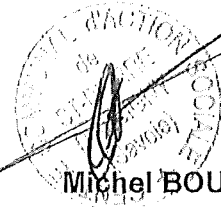
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré le conseil d'administration à l'**Unanimité**

- **déclare** que le compte de gestion (CCAS), dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*



Le président,

Michel BOUVIER

N°03	2020
------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 19 février 2020	L'an 2020, Le 26 Février à 18 heures 30, Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 05 Votants : 06	Etaient présents : Michel BOUVIER, président, Rémy SAINT-GERMAIN, Marie GUILLON, Stéphanie FOURNIER, Bernard TURPIN.
<u>Objet</u> Affectation résultat 2019	Excusées : N.BESSON. Absents : Annie THIBAUT, Jean-Michel BORGEL. Procuration Mme PERTIGA à M. Rémy SAINT-GERMAIN

Le Président du CCAS présente :

resultat 2019

Dépenses	18 087,29
Recettes	23 820,73
Résultats d'exécution 2019	5 733,44
résultat 2018	27 828,62
Résultat cumulé	33 562,06

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2019 du budget général de 2020.

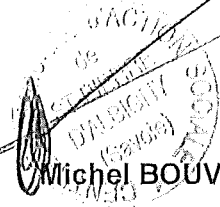
Il est proposé l'affectation suivante sur le budget 2020 :
chapitre 002 en fonctionnement : 33 562.06€

Après en avoir délibéré le conseil d'administration à l'unanimité, **approuve** l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,



Michel BOUVIER

N°04	2020
------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 19 février 2020	L'an 2020, Le 26 Février à 18 heures 30, Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 05 Votants : 06	Etaient présents : Michel BOUVIER, président, Rémy SAINT-GERMAIN, Marie GUILLON, Stéphanie FOURNIER, Bernard TURPIN.
<u>Objet</u> Budget primitif 2020	Excusées : N.BESSON. Absents : Annie THIBAUT, Jean-Michel BORGEL. Procuration Mme PERTIGA à M. Rémy SAINT-GERMAIN

Le CCAS demeure un budget de fonctionnement uniquement.

Le projet de budget primitif 2020 proposé s'équilibre : 59 562.06€

2020	BP 2019	CA 2019	BP 2020
FONCTIONNEMENT-DEPENSES	44 328,62	18 087,29	59 562,06
011 - Charges à caractère général	27 578,62	13 693,29	40 312,06
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 750,00	-	2 750,00
65 - Autres charges de gestion courante	14 000,00	4 394,00	16 500,00
67 - Charges exceptionnelles	-		-
FONCTIONNEMENT-RECETTES	44 328,62	51 649,35	59 562,06
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	27 828,62	27 828,62	33 562,06
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 500,00	2 136,68	2 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	14 000,00	21 684,05	24 000,00
77-produits exceptionnels			-
	resultat d'exécution hors 002	5 733,44	

Les recettes,

Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté : **5733.44€**

Chapitre 70 - vente de produits de service s'élève à **2000€**, qui correspond au % des ventes sur les concessions au cimetière.

Chapitre 75 - revenus des immeubles s'élève à **24 000€**, ce qui correspond au loyer du CPAS suite à la location des locaux libérés par le CHS, par le département.

Les dépenses,

Chapitre 11 les charges à caractère général s'élève à **40 312 €**. Les principaux articles :

- 61521 terrains - **18 742€** comme arrêté lors du DOB pour remettre en état de fonctionnement les jardins et remédier à toute dangerosité.
- 615528 : **5 000€** entretien de bâtiments provision pour CPAS et restau du cœur pôle multi activités comme vu en DOB
- 6257 – **11 000€** pour faire face aux repas des aînés et la distribution des chocolats qui sont maintenus conformément au DOB.

Chapitre 012 : **2 750€** remboursement du temps agents communaux sur CCAS

Chapitre 65 autres charges de gestion courante s'élève à **16 500 €**

Secours d'urgence **2 500€**

Aidé **8 000€**

A savoir qu'en 2019 22 bons d'achat ont été faits, d'une valeur de 25€ soit 550€.

Subvention aux associations **5 000€**

Après en avoir délibéré le conseil d'administration à l'unanimité, **approuve** le budget primitif 2020 tel que présenté.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,


Michel BOUVIER

N°05	2020
------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 19 février 2020	L'an 2020, Le 26 Février à 18 heures 30, Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 05 Votants : 06	Etaient présents : Michel BOUVIER, président, Rémy SAINT-GERMAIN, Marie GUILLON, Stéphanie FOURNIER, Bernard TURPIN.
<u>Objet</u> Catalogue des droits et tarifs - Repas annuel des ainés	Excusées : N.BESSON. Absents : Annie THIBAULT, Jean-Michel BORGEL. Procuration Mme PERTIGA à M. Rémy SAINT-GERMAIN

Depuis 2014, le tarif du repas de fin d'année à destination des aînés a été instauré aux conditions suivantes :

- Le repas est offert aux Saint-Pierrains de plus de 70 ans et leur conjoint.
- Les accompagnants et toutes autres personnes souhaitant participer au repas et à sa journée festive devront s'acquitter d'une entrée au tarif de 15€.

A compter de 2020, il est précisé que :

1. Le repas est offert aux Saint-Pierrains de plus de 70 ans et leur conjoint aux conditions suivantes :
 - Dans le cas où Monsieur ou Madame n'a pas 70 ans, celui qui n'a pas l'âge de bénéficier de la gratuité du repas doit s'acquitter d'une participation payante.
 - Si les 2 conjoints ne sont pas domiciliés au même lieu d'habitation principal, celui qui ne réside pas sur la commune doit s'acquitter d'une participation payante.
2. Les accompagnants et toutes autres personnes souhaitant participer au repas et à sa journée festive devront s'acquitter d'une entrée au tarif de 18€.

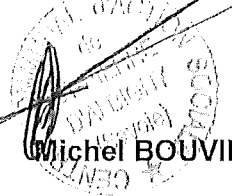
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- Dans le cas où Monsieur ou Madame n'a pas 70 ans, celui qui n'a pas l'âge de bénéficier de la gratuité du repas doit s'acquitter d'une participation payante.
 - Si les 2 conjoints ne sont pas domiciliés au même lieu d'habitation principal, celui qui ne réside pas sur la commune doit s'acquitter d'une participation payante.
3. Les accompagnants et toutes autres personnes souhaitant participer au repas et à sa journée festive devront s'acquitter d'une entrée au tarif de 18€.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny I*

Le président,



Michel BOUVIER

N°06	2020
------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 19 février 2020	L'an 2020, Le 26 Février à 18 heures 30, Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 05 Votants : 06	Etaient présents : Michel BOUVIER, président, Rémy SAINT-GERMAIN, Marie GUILLON, Stéphanie FOURNIER, Bernard TURPIN.
<u>Objet</u> <u>Aides aux familles-</u> <u>demandeurs d'asile-</u> <u>sorties scolaires</u>	Excusées : N.BESSON. Absents : Annie THIBAUT, Jean-Michel BORGEL. Procuration Mme PERTIGA à M. Rémy SAINT-GERMAIN

Pour les familles relevant du CADA et résidant à St Pierre :

Pour l'année scolaire 2019-2020, il vous est proposé de mettre en place une prise en charge, aux sorties scolaires avec ou sans nuitées, sur la base de :

1/3 FOL + 1/3 CCAS + 1/3 Famille

Aide aux autres réfugiés ne dépendant pas du CADA mais résidant sur St Pierre

Pour l'année scolaire 2019-2020, il vous est proposé de mettre en place une prise en charge, aux sorties scolaires avec ou sans nuitées, de 2€ par jour et dans la limite de 5 Jours, sur la base de :

2/3 CCAS + 1/3 Famille

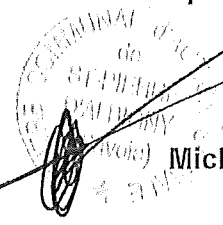
Le conseil d'administration du CCAS, à l'UNANIMITE, décide

la prise en charge financière cette une prise en charge, aux sorties scolaires avec ou sans nuitées pour les enfants relevant ou ne relevant pas du CADA et résidant à St Pierre selon les modalités énoncées ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny l*

Le président,


Michel BOUVIER

N°08	2020
------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation Le 23 juin 2020	L'an 2020, Le 7 juillet à 18 heures 30, Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, , Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Bernard TURPIN, Monsieur Albert CARRAZ.
<u>Objet</u> Election du vice président du CCAS	Excusées : Valérie LEGER Absents :

L'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

L'article R.123-8 du même code prévoit l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin secret de liste à un seul tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les quatre membres élus par délibération du conseil municipal en date du 10 juin 2020 pour représenter la Ville au C.C.A.S sont : Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy SAINT GERMAIN, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Sandrine ARANDEL.

Les quatre membres nommés par le Maire par arrêté municipal du 07 juillet 2020 sont : Monsieur Bernard TURPIN, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ, Madame Valérie LEGER.

Monsieur le Président déclare les membres du C.C.A.S désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217302702-20200707-CCAS0707202008-D
in date du 27/07/2020 ; REFERENCE ACTE : CCAS0707202008

PROPOSITION

Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Vice-président du C.C.A.S.

Election d'un Vice-président

La candidature de Mme Odile ILTIS est proposée.

Les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. ont élu Mme Odile ILTIS - Vice-présidente à l'unanimité.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le*

Le président,

Michel BOUVIER



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217302702-20200707-CCAS0707202008-D
en date du 27/07/2020 ; REFERENCE ACTE : CCAS0707202008

N°09	2020
------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation Le 23 juin 2020	L'an 2020, Le 7 juillet à 18 heures 30, Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, , Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Bernard TURPIN, Monsieur Albert CARRAZ.
<u>Objet</u> Groupement de commandes : marché assurances	Excusées : Valérie LEGER Absents :

Le contrat d'assurances du Centre communal d'action sociale (CCAS) arrive à échéance le 31 décembre 2020, comme celui de la commune.

Par délibération en date du 26 février 2020 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour le marché d'assurances de la Commune.

Ce marché sera composé de 5 lots (1- Responsabilité civile, 2 – Protection fonctionnelle, 3 – Protection Juridique, 4 - Flotte Automobile, 5 – Dommages aux biens)

Il est proposé que le lot « Risques statutaires » soit sorti du marché pour le moment et de :
DONNER MANDAT au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217302702-20200707-CCAS0707202009-D
n date du 27/07/2020 ; REFERENCE ACTE : CCAS0707202009

Monsieur le Président propose qu'un groupement de commande avec la commune soit mis en place pour le marché d'assurances. La commune serait dans ce cadre, coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Dans ce cadre le CCAS serait concerné par l'ensemble des lots sauf le lot 6 risques statutaires.

Le conseil d'administration du centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS et décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le*

Le président,

MICHEL BOUVIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217302702-20200707-CCAS0707202009-D
en date du 27/07/2020 ; REFERENCE ACTE : CCAS0707202009

n° 10

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ, Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> Finances : Subventions aux associations JALMALV	Absent : Monsieur Bernard TURPIN

Les membres du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité autorisent monsieur le Président à
procéder au versement de la subvention suivante :

- « JALMALV » une subvention de fonctionnement de 150 Euros.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'UNANIMITE, décide d'allouer une subvention de 150 Euros
à JALMALV.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,



Michel BOUVIER

n° 11

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> Finances : Subventions aux associations ADPEP 73	Absent : Monsieur Bernard TURPIN

Les membres du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité autorisent monsieur le Président à
procéder au versement de la subvention suivante :

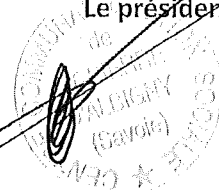
- « ADPEP 73 » une subvention de fonctionnement de 200 Euros.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'UNANIMITE, décide d'allouer une subvention de 200 Euros
à l'ADPEP 73.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,



Michel BOUVIER

n° 12

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ, Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> Finances : Subventions aux associations DYS DES 2 SAVOIE	Absent : Monsieur Bernard TURPIN

Les membres du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité autorisent monsieur le Président à
procéder au versement de la subvention suivante :

- « DYS DES 2 SAVOIE » une subvention de fonctionnement de 100 Euros.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'UNANIMITE, décide d'allouer une subvention de 100 Euros
à DYS DES 2 SAVOIE.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*



Michel BOUVIER

n° 13

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> Finances : Subventions aux associations PREVENTION ROUTIERE	Absent : Monsieur Bernard TURPIN

Les membres du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité autorisent monsieur le Président à
procéder au versement de la subvention suivante :

- « PREVENTION ROUTIERE » une subvention de fonctionnement de 200 Euros.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'UNANIMITE, décide d'allouer une subvention de 200 Euros
à la PREVENTION ROUTIERE.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,

Michel BOUVIER

n° 14

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> Finances : Subventions aux associations AIDAPI	Absent : Monsieur Bernard TURPIN

Les membres du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité autorisent monsieur le Président à
procéder au versement de la subvention suivante :

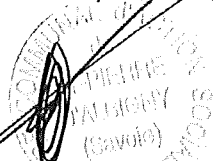
- « AIDAPI » une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 Euros.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'UNANIMITE, décide d'allouer une subvention de 250 Euros
à l'AIDAPI.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,



Michel BOUVIER

n° 15

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 07	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> Finances : ADHESION DELTHA SAVOIE	Absent : Monsieur Bernard TURPIN

Le CCAS souhaite adhérer à l'Association DELTHA SAVOIE– Antenne d'Albertville pour la soutenir dans ses projets moyennant le versement d'une participation financière de 50€ par résident St-Pierrain au nombre de 6 pour 2020 soit 300€

L'association DELTHA SAVOIE assure au quotidien l'accompagnement de plus de 420 personnes en situation de handicap qui sont suivies ou accueillies dans les 13 établissements et services qu'elle gère.

Les membres du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité (Madame Valérie LEGER ne prend pas part au vote, le quorum est révisé), autorisent Monsieur le Président à adhérer à l'association DELTHA SAVOIE moyennant le versement d'une participation de 50€ par résident St-Pierrain au nombre de 6 pour 2020 soit 300€

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,

Michel BOUVIER

n° 16

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> Finances : ADHESION Régie Fibr'ethik	Absent : Monsieur Bernard TURPIN

Le CCAS souhaite adhérer à la Régie Fibr'ethik pour la soutenir dans ses projets moyennant le versement d'une somme de 720 Euros.

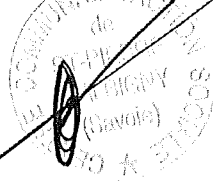
Régie Fibr'ethik a pour mission d'offrir des services nouveaux à destination de la population et des collectivités par l'embauche de salariés en insertion, mais aussi de créer du lien social et des temps de rencontres entre salariés, adhérents et acteurs du territoire.

Les membres du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à adhérer pour 2020 à la Régie Fibr'ethik moyennant le versement d'une somme de 720 Euros.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,



Michel BOUVIER

n° 17

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> FINANCES : CENTRE D'ACCUEIL POUR LES DEMANDEURS D'ASILE CADA TRANSPORT SCOLAIRE	Absent : Monsieur Bernard TURPIN.

Il s'agit de propositions d'aides aux personnes résidentes de Saint-Pierre d'Albigny qui sont prises en charge et suivies par le CADA.

Pour l'année scolaire 2020-2021

Principe retenu = prise en charge selon la ventilation suivante : 1/3 famille + 1/3 FOL + 1/3 CCAS pour chaque enfant.

C'est donc la CCCS qui facturera au CCAS sa prise en charge.

Le conseil du CCAS, à l'UNANIMITE, décide de la prise en charge selon la ventilation suivante :
1/3 famille + 1/3 FOL + 1/3 CCAS pour chaque enfant pour l'aide au transport scolaire 2020-2021

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,

Le président,

Michel BOUVIER

n° 018

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> FINANCES : CENTRE D'ACCUEIL POUR LES DEMANDEURS D'ASILE CADA RESTAURANT SCOLAIRE	Absent : Monsieur Bernard TURPIN.

Il s'agit de propositions d'aides aux personnes résidentes de Saint-Pierre d'Albigny qui sont prises en charge et suivies par le CADA.

Pour l'année scolaire 2020-2021

AIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Concerne les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré : la prise en charge par le CCAS pour les enfants doit permettre aux familles de n'avoir plus que 1.50 € maximum par repas et par jour à charge.

C'est donc la commune qui facturera au CCAS sa prise en charge.

Le conseil du CCAS, à l'UNANIMITE, décide pour les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré, la prise en charge par le CCAS d'une partie des factures et ainsi de permettre aux familles de n'avoir plus que 1.50 € maximum par repas et par jour à charge.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,

Michel BOUVIER

n° 019

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ, Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> FINANCES : AIDE A LA SOCIABILISATION	Absent : Monsieur Bernard TURPIN.

Prise en charge des frais liés à la fréquentation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) année
scolaire 2020-2021 organisé par l'association Cantonale d'Animation de St Pierre d'Albigny, 50%
CCAS et 50% famille.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'UNANIMITE, décide de maintenir la prise en charge des
frais liés à la fréquentation du CLSH 2020-2021 pour les enfants du CADA selon les modalités
énoncées ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,


Michel BOUVIER

n° 020

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> FINANCES : AIDE AUX REFUGIES NE DEPENDANT PAS DU CADA MAIS RESIDANT SUR ST PIERRE TRANSPORT SCOLAIRE	Absent : Monsieur Bernard TURPIN

Aide aux réfugiés ne dépendant pas du CADA mais résidant sur la commune de Saint-Pierre
d'Albigny.

AIDE AUX TRANSPORT SCOLAIRE 2020-2021

Pour les réfugiés de dépendant pas du CADA, un examen sera fait au cas par cas et la prise en charge
maximale du CCAS ne pourra excéder 90% du montant facturé pour le transport scolaire. Il devra
toujours demeuré un reste à charge à la famille de 10%.

Le conseil du CCAS, à l'UNANIMITE, décide de participer à l'aide financière au transport scolaire
2020-2021 pour les enfants ne dépendant pas CADA selon les modalités énoncées ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,

Michel BOUVIER

n° 21

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation 8 septembre	L'an 2020, Le 15 septembre à 18h30 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER.
Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08	Présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Odile ILTIS, Monsieur Rémy Saint- GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Valérie PERTIGA, Monsieur Albert CARRAZ ,Madame Valérie LEGER.
<u>Objet</u> FINANCES : AIDE AUX REFUGIES NE DEPENDANT PAS DU CADA MAIS RESIDANT SUR ST PIERRE RESTAURANT SCOLAIRE	Absent : Monsieur Bernard TURPIN.

Aide aux réfugiés ne dépendant pas du CADA mais résidant sur la commune de Saint-Pierre d'Albigny.

Il est décidé de prendre en charge le repas d'une façon identique aux familles relevant du CADA pour l'année scolaire 2020-2021. Ne restera à charge que 1,50€ / repas pris pour les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré uniquement.

Le conseil du CCAS, à l'UNANIMITE, décide de participer à l'aide financière au restaurant scolaire 2020-2021 pour les enfants ne dépendant pas CADA selon les modalités énoncées ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
A St-Pierre d'Albigny le
Le président,*

Le président,

Michel BOUVIER

